

Question :

Bonjour,

D'abord, toutes mes félicitations pour votre excellent travail qui est très professionnel. Je suis convaincu que cela a nécessité de nombreuses heures de travail. J'ai deux questions:

1. A titre de président du Property and Premises Committee, je veux m'assurer que le Club possédera en tout temps une encaisse ou fonds de réserve qui pourrait être utilisé pour des imprévus, des réparations ou des dommages à nos immeubles. Si l'on utilise le montant que nous avons présentement pour le projet du parcours, quel sera le montant disponible pour contingences?
2. Est-ce que les contributions demandées aux membres pour le nouveau parcours sont sujettes aux taxes de vente?

Je vous remercie.

Armand

Réponse :

Cher Armand,

Cette année, notre budget de dépenses en capital est de \$627k. Dans notre modèle, nous avons prévu que ce montant ira en augmentant en utilisant un facteur d'inflation de 3%. Nous aurons des revenus de frais d'initiation d'environ \$300k pour les 4-5 prochaines années. Le reste doit nécessairement être comblé par des contributions en capital. Cette année la contribution en capital fut de \$2,000 par membre sénior. À compter de l'an prochain, cette contribution en capital dite "de maintenance" sera également facturée aux épouses/époux. Cette source de revenus nous permettra amplement de combler nos besoins pour nos dépenses en capital de maintenance et même nous permettra de contribuer également au Projet pour un certain nombre d'années dans le futur. Les membres Séniors et leurs épouses/époux seront également appelés à contribuer \$1,500 par année en 23,24 et 25 à titre de contributions en capital au Projet. Les membres Séniors et leurs épouses/époux qui opteront en 25 pour faire un paiement unique envers le Projet cesseront ensuite de faire des contributions de capital au Projet. Les autres continueront. Donc 2 sources de contributions en capital: une pour la maintenance de nos propriétés et une pour le Projet. Les propriétés ne seront donc pas laissées pour compte.

En ce qui concerne ta 2e question, malheureusement nous n'avons aucun choix qui nous permettrait d'éviter de charger les taxes de ventes, après consultation auprès de nos experts fiscaux.

J'espère que ceci répond à tes questions,

Claude Bédard